

*Du 15 mai au 15 juin, rendez-vous sur [generation-s.fr](https://www.generation-s.fr)*  
&

# *Construisons ensemble la* **DÉMOCRATIE INTERNE** *du mouvement*

**GÉNÉRATION·S**  
l e m o u v e m e n t

Après la fondation et l'adoption de la Charte, il revient aujourd'hui à tous les membres de Génération.s d'élaborer les **grands axes de notre future organisation interne**.

Pour construire et avancer ensemble vers **un avenir plus écologique, social et démocratique**, et conclure efficacement notre première année, il nous revient après la fondation et l'adoption de la Charte, d'œuvrer collectivement à une étape essentielle : **inventer toutes et tous ensemble les modalités de notre démocratie interne**.

**Sur la base du travail du Conseil des membres** (30 personnes tirées au sort) dont la mission était d'élaborer les grands axes de notre future organisation statutaire, chacun.e va pouvoir maintenant évaluer les propositions et en formuler d'autres en toute liberté. Ce travail va se faire grâce à la **plateforme numérique que vous trouverez sur notre site [generation-s.fr](https://www.generation-s.fr)** : elle est simple d'accès et sera ouverte du 15 mai au 15 juin.

Afin de construire notre organisation et d'évaluer les propositions soumises par le Conseil des membres, nous avons opté pour le système de **vote selon le jugement majoritaire**. Vous trouverez ici toutes les explications sur cette méthodologie : [https://www.lechoixcommun.fr/articles/Le\\_Jugement\\_Majoritaire.html](https://www.lechoixcommun.fr/articles/Le_Jugement_Majoritaire.html)

Cette co-écriture fera ensuite l'objet d'**un travail de synthèse** qui permettra de dégager les points qui font consensus. Le groupe de travail, composé de membres du Conseil des membres et de la coordination politique **proposera entre le 21 et le 27 juin** à l'ensemble des membres de **voter en ligne des statuts rédigés**, et le cas échéant de choisir entre plusieurs options.

Vous trouverez dans ce document les propositions formulées par le Conseil des membres. Pour participer à la co-écriture, rendez-vous sur [generation-s.fr](https://www.generation-s.fr) et remplissez le formulaire !

# I. CONDITIONS D'APPARTENANCE DES MEMBRES

Deux options différentes sont proposées : l'un avec une seule catégorie de membres, l'autres avec des membres adhérent.e.s et des membres cotisant.e.s.

## OPTION 1 : UNE SEULE CATÉGORIE DE MEMBRES

Est membre de Génération.s toute personne signataire de la Charte n'appartenant pas à une autre organisation partisane

Le statut de membre de Génération.s ouvre aux droits suivants :

- le droit d'être informé.e de l'actualité de Génération.s,
- le droit de participer à un comité local ou thématique,
- le droit de débattre en ligne sur l'agora,
- le droit de vote à tous les scrutins concernant la vie et les orientations de Génération.s,
- le droit de se présenter à des postes de responsabilité au sein de Génération.s,
- le droit de se porter candidat.e à des élections locales ou nationales au nom de Génération.s.

Afin de soutenir le développement de Génération.s, ses membres peuvent s'investir par une contribution militante et une contribution financière (don).

La contribution financière est libre, à partir de 0 euros .

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## OPTION 2 : DEUX CATÉGORIES DE MEMBRES

### 1 - Membre adhérent.e

Est membre adhérent.e de Génération.s, toute personne signataire de la Charte, quelle que soit son appartenance partisane.

Le statut de membre de Génération.s donne :

- le droit d'être informé.e de l'actualité de Génération.s
- le droit de participer à un comité local ou thématique,
- le droit de débattre en ligne sur l'agora,
- le droit de vote sur les orientations générales du mouvement.

Afin de soutenir le développement de Génération.s, ses membres adhérent.e peuvent s'investir par une contribution militante et une contribution financière.

### 2 - Membre cotisant.e

Est membre cotisant.e de Génération.s, toute personne signataire de la Charte, n'appartenant pas à une autre organisation partisane et à jour de sa cotisation.

Le statut de membre cotisant.e de Génération.s ouvre à des droits :

- le droit d'être informé.e de l'actualité de Génération.s
- le droit de participer à un comité local ou thématique,
- le droit de débattre en ligne sur l'agora,

- le droit de vote à tous les scrutins concernant la vie et les orientations de Génération.s
- le droit de se présenter à des postes de responsabilité au sein de Génération.s
- le droit de se porter candidat.e à des élections locales ou nationales au nom de Génération.s

Afin de soutenir le développement de Génération.s, ses membres cotisants.e.s doivent s'investir par une contribution militante et une contribution financière (cotisation, éventuellement don).

La contribution financière est fixée par une grille proportionnelle aux revenus. Une exonération est possible sous des conditions à fixer (RSA, handicap).

**Je donne mon avis (en ligne sur generation-s.fr) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## II - LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S

### LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 1 : L'AGORA

#### Définition de l'Agora

L'Agora rassemble les membres de Génération.s dans un espace d'information, de rencontres, d'échanges, de propositions, et de vote. Pour fonctionner, l'Agora s'appuie sur la plateforme, qui est un outil virtuel commun à tous les membres de Génération.s.

#### Rôle de l'Agora

Tous les membres de Génération.s peuvent soumettre des propositions ou contributions citoyennes. Si ces contributions ou propositions rassemblent un nombre de parrainages suffisant, elles feront l'objet d'un traitement politique.

Les membres de Génération.s via l'Agora valident les candidat.e.s au titre de de Génération.s aux élections nationales dans le respect de la parité.

Les membres de Génération.s via l'Agora choisissent les représentant.e.s nationaux de Génération.s. dans le respect de la parité. En amont, la Coordination des territoires assure la sélection des candidatures/listes pour la désignation des représentant.e.s nationaux de Génération.s.

**Je donne mon avis (en ligne sur generation-s.fr) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

### LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 2 : LES COMITÉS LOCAUX

#### Définition des comités locaux

Tout regroupement territorial de membres de Génération.s qui militent et travaillent ensemble, que ce soit en milieu rural ou en ville, est pris en compte de la même manière et porte le nom de comité local. L'appartenance à un comité n'est pas obligatoire pour les membres de Génération.s.

## Rôle des comités locaux

Les comités locaux assurent la mobilisation et le développement territorial du mouvement. Ils sont force de proposition pour le travail des pôles et sur les thématiques locales.

Ils participent au développement territorial du mouvement.

Ils choisissent collectivement les candidat.e.s pour les élections locales. En cas de proposition de liste lors d'élections, la liste devra être paritaire avec une alternance femme/homme. La tête de liste sera désignée de manière alternative, un homme ou une femme, d'une élection à l'autre.

Les comités locaux disposent d'une liberté d'action dans le respect de règles communes à tous les comités de Génération.s. Ces règles sont des gardes-fous dans le fonctionnement et non des restrictions dans les formes de combat politique et social .

Elles assureront un socle de fonctionnement commun et véritablement horizontal. Elles aideront à construire une démocratie efficace et qui ne se résume pas à des prises de position individuelles et virtuelles, et permettront que la « base » soit incarnée par les comités locaux et thématiques.

Lors des réunions, la parole sera distribuée de manière alternée femme-homme.

## Représentation des comités locaux

Les comités locaux sont représentés par au minimum deux personnes (une femme, un homme ; parité stricte en cas de nombre supérieur à 2), membres du comité. Ces référen.t.e.s sont désigné.e.s par les membres du comité au jugement majoritaire ou par tirage au sort pour un an renouvelable .

Le cumul d'un mandat de représentant.e (interne) avec un mandat d'élu.e (externe) n'est pas souhaitable.

Les représentant.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que l'ensemble des membres de Génération.s et révocables.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## Le financement des comités

### OPTION 1

Les comités locaux sont financés directement par la participation financière de leurs membres. Le comité local transfère ensuite une part, à déterminer par Génération.s, des financements collectés à l'échelon national.

Les participations financières des membres n'appartenant pas à un comité reviennent directement à l'échelon national.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

### OPTION 2

Les comités locaux sont financés par la redistribution d'un pourcentage à déterminer par Génération.s des participations financières collectées à l'échelon national.

Les participations financières des membres n'appartenant pas à un comité sont transférées à l'échelon national.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 3 : LES COMITÉS THÉMATIQUES

### Définition des comités thématiques

Tout regroupement ou réseau de membres de Génération.s qui militent et travaillent ensemble sur une même thématique de dimension nationale est pris en compte de la même manière et porte le nom de comité thématique. Les comités locaux peuvent mettre en place en leur sein, des ateliers thématiques.

### Rôle des comités thématiques

Les comités thématiques assurent une mobilisation thématique transversale avec et dans les comités locaux. Ils impulsent et alimentent les débats au sein de Génération.s. Ils contribuent au pôle Idées de Génération.s.

Les comités thématiques sont indépendants dans le choix de leurs thèmes et de leur traitement.

Les comités thématiques sont force de proposition pour Génération.s. Ils n'ont pas de pouvoir de décision propre.

Lors des réunions la parole sera distribuée de manière alternée femme-homme.

### Représentation des comités thématiques

Les comités thématiques sont représentés par au minimum deux personnes (une femme, un homme, ou plus mais à parité), membres de ce comité. Ces référent.e.s sont désigné.e.s par les membres du comité au jugement majoritaire ou par tirage au sort pour un an renouvelable.

Le cumul d'un mandat de référent.e.s (interne) avec un mandat d'élu.e (externe) n'est pas souhaitable. Les référent.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que l'ensemble des membres de Génération.s.

Les référent.e.s sont révocables à tout moment par le comité thématique

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

### Le financement des comités thématiques

Le financement des comités thématiques nationaux est assumé par l'échelon national. Le financement des ateliers thématiques dans les comités locaux est assumé par les comités locaux.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 4 : L'ÉCHELON TERRITORIAL DE COORDINATION

### Définition

L'échelon territorial est une coordination souple visant à faciliter les échanges, actions, et les projets communs entre les membres et comités d'un même territoire.

L'échelon territorial de coordination couvre l'espace territorial adapté à la configuration du territoire (bassin de vie, échelon intercommunal ou département).

### Rôle

L'échelon territorial de coordination est un cadre de travail et de coopération. C'est donc un échelon non hiérarchique par rapport aux comités. Les comités ont le choix d'y être représentés.

L'échelon territorial de coordination pourra être mobilisé selon les besoins : par exemple élections, grande action/ campagne émanant du national, actions intra et inter-territoires...

### Représentation

Chaque comité local qui le souhaite désigne un binôme paritaire pour être représenté à cet échelon territorial de coordination. Les comités choisissent la manière dont sont désignés ces binômes paritaires.

Lors des réunions de coordination locale, la parole sera distribuée de manière alternée femme-homme.

Le financement des comités thématiques nationaux est assumé par l'échelon national. Le financement des ateliers thématiques dans les comités locaux est assumé par les comités locaux.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 5 : LA COORDINATION DES TERRITOIRES

### Définition

On crée une instance de Générations qui rassemble les représentant.e.s des territoires au niveau national.

### Rôle

La Coordination des territoires est le lieu de discussion et de traitement des orientations du mouvement, conjointement avec la Coordination politique. La Coordination des territoires a une fonction d'interface avec l'Agora et de décision politique sur les prises de position du mouvement.

La Coordination des territoires peut être saisie sur un sujet par les membres de l'Agora via une proposition ou contribution citoyenne. Si cette proposition citoyenne rassemble un nombre de parrainages suffisant, la Coordination des territoires traite les propositions émanant de l'Agora, en lien avec la Coordination politique.

La Coordination des territoires assure la sélection des candidatures/listes pour la désignation des représentant.e.s nationaux de Génération.s puis les membres de Génération.s via l'Agora choisissent les représentant.e.s nationaux, dans le respect de la parité.

## Représentation

Pour chaque territoire (échelon territorial de coordination) sont désignés quatre représentant.es (deux femmes, deux hommes).

Chaque comité local élit ou tire au sort sur liste de volontaires deux candidat.e.s à cette fonction pour le territoire. Ces deux membres participent ensuite à un nouveau tirage au sort qui désignera deux personnes (une femme, un homme).

Deux personnes volontaires sont tirées au sort parmi les membres du territoire non rattaché.e.s à un comité local (une femme, un homme).

Lors des réunions de Coordination des territoires, la parole sera distribuée de manière alternée femme-homme.

L'échelon territorial est une coordination souple visant à faciliter les échanges, actions, et les projets communs entre les membres et comités d'un même territoire.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](https://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 6 : LE CONSEIL DES MEMBRES

### Définition

Le Conseil des membres est la vigie démocratique et éthique de Génération.s, l'instance garante du respect de la démocratie du mouvement, conformément à la Charte et aux statuts.

Le Conseil des membres est paritaire et composé de 30 membres.

Les membres de Génération.s qui participent au Conseil des membres sont nommé.e.s les Conseillères et Conseillers. Les Conseillères et Conseillers exercent leur mandat en tant que personnes (intuitu personae) et non au titre de leur comité ou de leurs éventuelles activités professionnelles, électives ou associatives.

La prise de parole est alternée femme-homme lors des réunions.

### Rôle

Le Conseil des membres élabore et propose les modifications des statuts et le règlement intérieur de Génération.s.

Le Conseil des membres est garant du fonctionnement démocratique du mouvement. Il n'a pas de rôle actif dans l'orientation politique du mouvement.

Le Conseil des membres a une fonction de médiation et de règlement en dernier ressort des conflits liés à la vie interne de Génération.s.

### Représentation

Les membres du Conseil des membres sont tiré.e.s au sort parmi les membres sur une liste de volontaires et renouvelés annuellement avec des formes de passation afin de conserver l'expérience acquise.

Les Conseillers et Conseillères sont soumis.e.s aux mêmes règles que l'ensemble des membres de Génération.s et révocables.

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 7 : LES PÔLES

### Définition

Les pôles sont des secteurs d'activité (communication, idées, etc.) qui forment l'instance nationale opérationnelle du mouvement. La Coordination politique décide de la création des pôles.

### Rôle

Les pôles assurent les fonctions support pour les instances de Génération.s. Ils agrègent et étayent les contributions des membres travaillées dans les comités et sur l'Agora.

Les pôles du mouvement sont animés par des binômes (paritaires) de membres de la Coordination politique volontaires.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 8 : LA COORDINATION POLITIQUE

### Définition

La Coordination politique est l'instance élue qui définit les orientations politiques, conjointement avec la Coordination des territoires de Génération.s et les met en oeuvre.

### Rôle

La Coordination politique impulse les décisions politiques et stratégiques afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Génération.s. Elle peut prendre des initiatives et décisions rapides à cet effet.

La Coordination politique peut consulter les membres de Génération.s sur l'Agora.

### Représentation de la Coordination politique

La Coordination politique est paritaire, composée de 30 membres de Génération.s majeur.e.s. Les membres de la Coordination politique sont élu.e.s pour trois ans.

Seul.e.s les candidat.e.s à jour de leurs cotisations, qui ne sont pas en situation de conflits d'intérêts devraient pouvoir se présenter.

Lors des réunions de la Coordination politique, la parole est alternée entre les femmes et les hommes. La Coordination politique doit faire un bilan trimestriel de l'état des présences et prises de parole en réunion, en terme de participation femmes / hommes.

Le Secrétariat général de génération.s est assuré par un binôme paritaire membre de la Coordination politique. Leur désignation est validée par un vote de la Coordination politique.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**



## LES INSTANCES DE GÉNÉRATION.S - PARTIE 9 : LA COORDINATION POLITIQUE

### Désignation

#### OPTION 1 : DÉSIGNATION PAR ÉLECTION INDIVIDUELLE

Les membres de la Coordination politique sont élu.e.s au jugement majoritaire sur la base de candidatures individuelles. La pré-sélection des candidatures est faite par la Coordination des territoires sur la base des idées, des compétences, de l'implication et des valeurs. La parité doit être assurée dans la composition finale.

**Je donne mon avis (en ligne sur generation-s.fr) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

#### OPTION 2 : DÉSIGNATION PAR LISTES OUVERTES À LA PROPORTIONNELLE

Les membres de la Coordination politique sont élu.e.s au scrutin de liste à la proportionnelle sur la base de listes paritaires.

La parité doit être assurée dans la composition finale.

**Je donne mon avis (en ligne sur generation-s.fr) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

#### OPTION 3 : DÉSIGNATION PAR LISTES BLOQUÉES

Les membres de la Coordination politique sont élu.e.s au scrutin de liste sur la base de listes paritaires bloquées.

La parité doit être assurée dans la composition finale.

**Je donne mon avis (en ligne sur generation-s.fr) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## III - RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX : MÉDIATION ET RÉVOCATION

Le processus de révocation est le même que ce soit au niveau local ou national, que les membres aient un mandat interne ou non. Pour que tou.te.s les membres de Génération.s aient les mêmes droits elles et ils doivent avoir les mêmes devoirs.

### MOTIFS DE RÉVOCATION

Un.e membre tiendrait des propos ou aurait des agissements ne respectant pas la charte Génération.s ;

Un.e membre qui militerait activement dans un autre parti parallèlement ;

Un.e membre dépositaire d'un mandat interne à Génération.s qui trahirait les objectifs de son mandat ; qui

ferait preuve de rétention d'information, de dissimulation de conflits d'intérêts, ou de corruption avérée.

## PROCESSUS DE MÉDIATION

Le pôle médiation examine les plaintes et signalements, mène une enquête auprès de la partie plaignante et de la partie défendante, pouvant aboutir à un rappel des règles.

Dans un premier temps, l'instance concernée procédera à une médiation avec rappel des valeurs, des droits, devoirs et des règles à ladite personne ou au dit comité. La révocation doit être la solution de dernier recours.

## PROCESSUS DE RÉVOCATION

Si le problème persiste, les deux tiers des membres de l'échelon concerné peuvent demander la révocation du/de la représentant.e/référent.e ;

La révocation ne doit pas s'effectuer sans appel.

Pour les référent.e.s locaux, une commission de médiation de plusieurs personnes réunie à l'échelle du territoire concerné et est chargé de la décision en appel.

Pour les représentant.e.s nationaux de Génération.s, le Conseil des membres est chargé de la décision en appel.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**

## ANNEXE : RÈGLES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le comité se dotera d'un binôme de référents, paritaire, au mandat d'un an, renouvelable une seule fois par vote. Le choix du mode de scrutin est laissé au comité.

Les prises de décision doivent se faire en commun en réunion plénière ou par sondage. Choix du mode de scrutin par le comité.

Système de vote des décisions privilégiant d'autres modes de scrutin que le scrutin majoritaire.

Utilisation de la charte graphique Génération.s uniquement

L'ordre du jour d'une réunion doit être proposé et envoyé aux membres du comité avant ladite réunion et adopté en début de réunion.

Les comptes-rendus de réunion doivent être exhaustifs dans la mesure du possible et validés par l'ensemble des membres présents à la réunion avant d'être rendus publics.

Les membres adhérents d'un comité local doivent, s'ils le souhaitent, pouvoir avoir accès à la liste de tous les membres de ce comité (sous réserve que ces derniers aient donné leur accord de diffusion de leurs contacts) afin d'éviter la rétention d'informations de la part des référents, à des fins d'ambition personnelle).

Dans la mesure du possible l'administration des pages Facebook ou Twitter, doit être faite par au moins deux personnes.

La mise en oeuvre du principe de parité doit être facilitée par les membres : dans chaque réunion de comité, la parole doit être donnée alternativement à une femme et à un homme, quelle que soit la configuration du comité.

Les lieux choisis pour les réunions doivent, si possible, être accessibles aux handicapés.

**Je donne mon avis (en ligne sur [generation-s.fr](http://generation-s.fr)) sur cette option de la proposition du conseil des membres en disant si je la trouve :**

**A. Excellente B. Très bonne C. Bonne D. Assez bonne E. Passable F. Mauvaise G. À rejeter**

**Je peux également faire une autre proposition à déposer en ligne.**